

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 09 Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE,
MME NEGRE
MRS BAÏADA, BADO, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : M. CAM A M. ZULIAN

Excusé / Absent : /

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 03/12/2020

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : EMPRUNT AVEC DIFFERE D'AMORTISSEMENTS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière en raison du montant du prêt (Supérieur à 500 000 €)

Vu les propositions reçues du Crédit Agricoles, de la Banque des Territoires, de la Banque Populaire et de Banque Postale,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 04/12/2020,

Hors la présence de M. ZULIAN

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : La commune de LAUZERTE contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

Article 2 : Caractéristique de l'emprunt :

Objet : Divers Travaux d'investissement : Enfouissement du réseau électrique, Travaux à l'Eglise CARCES, Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en Maison de la culture, du patrimoine et en Maison France Service

Montant : 517 000.00 €

Durée en annuités : 240 mois dont 24 mois de différé d'amortissement.

Périodicité : Trimestriel

Taux fixe équivalent : 0.79 %

AR PREFECTURE

082-218200947-20201209-D20201209_05B-DE

Regu le 15/12/2020

TAEF : 0.81%

Prêt à taux fixe avec un différé d'amortissement de 24 mois

Déblocage obligatoire : Tirage des fonds dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

Typier d'amortissement : Echéances constantes

Commission d'engagement : 1034.00 €

Article 3 : La commune de LAUZERTE s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : La commune de LAUZERTE s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


Le Maire
François LE MOING

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Lauzerte, Tarn-et-Garonne. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LAUZERTE' at the top and '82 (Tarn-et-Garonne)' at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp, and the name 'François LE MOING' is printed below it.